

Recyclage SSIAP 1

PUBLIC CONCERNE

Tout public souhaitant maintenir sa qualification d'agent de sécurité incendie.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Satisfaire aux obligations de recyclage triennal du diplôme SSIAP 1.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément à l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

- 1. Prévention** : Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...), accessibilité du public
- 2. Moyens de secours** : Agents extincteurs, SSI, moyens d'extinction
- 3. Mises en situation d'intervention** : Action face à différents contextes (fumées, incendie, évacuation des occupants et prise en charge d'une victime, méthode d'extinction d'un début d'incendie, protection individuelle, levée de doute, etc.), utilisation des moyens de communication mobiles, exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'extincteurs adaptés aux risques, de RIA, cas concrets.

PRE-REQUIS D'ENTREE EN FORMATION

Etre qualifié SSIAP1 ou équivalent

Etre secouriste à l'entrée en formation (SST à jour de recyclage ou PSC1 de moins de 2 ans)

Avoir exercé la fonction de SSIAP1 pendant au moins 1607 heures durant les 36 derniers mois.

DUREE DE LA FORMATION

14 heures - Formation par groupe de 15 personnes maximum

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap :



Adaptation de la formation :

Salle de cours accessible (conforme réglementation accessibilité)

Possibilité de faire appel à un interprète et/ou un intermédiaire pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.